

FORMULAIRE D'ADMISSION

Année scolaire pour l'année à venir (s.v.p., encerclez)

M4 M5 1^{re} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e 11^e 12^e

Section 1 : ÉLÈVE

Nom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Citoyenneté : _____

Un extrait de naissance doit être présenté avec la demande d'admission

Section 2 : PARENTS / TUTEURS

Nom mère / tutrice: _____

Nom père / tuteur: _____

Téléphone travail mère : _____ Cellulaire mère: _____

Téléphone travail père : _____ Cellulaire père: _____

Adresse courriel mère : _____

Adresse courriel père : _____

Section 3 : LANGUES

Langue dominante à la maison français anglais autre, spécifiez _____

Langue.s parlée.s de la mère français anglais autre, spécifiez _____

Langue maternelle de la mère français anglais autre, spécifiez _____

Langue.s parlée.s du père français anglais autre, spécifiez _____

Langue maternelle du père français anglais autre, spécifiez _____

Langue.s parlée.s de l'enfant français anglais autre, spécifiez _____

Langue.s parlée.s à la maison français anglais autre, spécifiez _____

Suite au verso

Section 4 : Information pour établir la catégorie d'admission

Cochez une seule catégorie

Ayants droit

- Catégorie 1 « Première langue »** : Un des parents est citoyen canadien et sa première langue apprise et encore comprise est le français.
- Catégorie 2 « Instruction primaire »** : Un des parents est citoyen canadien et a reçu son éducation au primaire en français langue première au Canada.
- Catégorie 3 « Continuité familiale »** : Un frère ou une sœur de l'élève est inscrit.e ou a déjà été inscrit.e dans une école primaire ou secondaire de français langue première.

Permission d'admission

- Catégorie 4 « Immigrant francophone »** : Un parent n'ayant pas la citoyenneté canadienne, mais qui, s'il l'avait, se qualifierait en tant qu'ayant droit.
- Catégorie 5 « Ancêtre francophone »** : Un parent canadien qui a un ancêtre francophone canadien (limité aux grands-parents de l'enfant).
- Catégorie 6 « Anglophone »** : Un parent canadien qui parle couramment le français, mais qui ne se qualifie pas sous une autre catégorie et qui choisit de s'intégrer et d'établir un lien authentique avec la communauté francophone. Il faut que l'enfant puisse fonctionner en français avant d'être admis
- Catégorie 7 « Immigrant ne parlant ni français ni anglais »** : Un parent n'ayant pas la citoyenneté canadienne et ne parlant ni français ni anglais.

Section 5 : Signatures

Je déclare que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont exacts :

Signature mère / tutrice

Date

Signature père / tuteur

Date